

Esneux, le 01 juin 2004

Messieurs Gilles THERER et Pierre GRAAS
Collectif « Quel pont pour Tilff »
Rue de la Charrette, 141
4130 TILFF (ESNEUX)

Objet : Votre courrier du 31 mai

Messieurs,

Votre courrier du 31 mai reçu ce jour a retenu toute mon attention.

A la lecture de ce dernier, je m'étonne.

En effet, vous semblez m'adresser votre courrier parce que je suis « Président du groupe PS Esneutois ». Or, vous dites également adresser copie de votre courrier « aux membres de mon groupe politique » et en particulier un Echevin. J'en conclus que vous ne vous adressez pas à un président d'un parti structuré mais bien à un simple membre d'un mailing.

C'est donc en tant que simple citoyen que j'attire votre attention sur le fait que le « Comité d'Accompagnement » en question a été souhaité et est mis en place par la Région Wallonne, en l'espèce le MET.

C'est donc audit Ministère que revient l'organisation dudit comité ainsi que l'établissement de son calendrier et non pas à Madame la Bourgmestre.

Je pense enfin que, comme dans toute démocratie, les habitants de la Commune, en ce compris les Tilffois, sont représentés par leurs élus. C'est à ces derniers que revient la gestion des matières d'intérêt communal¹. Réglementairement, la situation me paraît donc saine.

Je vous prie de croire, Messieurs, en l'expression de mes salutations distinguées.

Pedro FERREIRA MARUM



Citoyen

¹ Art 41 de la constitution et Art 117, alinéa 1er, de la Nouvelle Loi Communale: "Le conseil règle tout ce qui est d'intérêt communal".